



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermeture de la centrale énergie antilles en Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 3134

Texte de la question

FERMETURE DE LA CENTRALE ÉNERGIE ANTILLES EN GUADELOUPE

M. le président. La parole est à Mme George Pau-Langevin.

Mme George Pau-Langevin. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la transition écologique et solidaire, et je la pose au nom de notre collègue élue de Guadeloupe, Hélène Vainqueur-Christophe, qui ne peut être présente. Elle souhaite vous interpeller sur la situation préoccupante que traversent les salariés de la centrale d'Énergies Antilles installée à Baie Mahault.

Aujourd'hui même, le site sera mis à l'arrêt. Ce soir, les vies de plusieurs dizaines de salariés basculeront dans l'inconnu, dans la précarité et le désarroi. À l'échelle de la Guadeloupe, cela constitue un véritable désastre social.

Bien sûr, cette fermeture était attendue, puisqu'elle s'inscrit dans la stratégie énergétique locale définie par la région et par l'État dans la programmation pluriannuelle de l'énergie de Guadeloupe, élaborée en 2017. La fermeture était donc prévisible, mais manifestement mal préparée, étant donné qu'aucune solution de reclassement n'est proposée aux salariés qui auront à subir un licenciement économique sec.

Loin de nous, sur les bancs du groupe Socialistes et apparentés, la volonté de défendre une centrale thermique qui ne correspond plus, il est vrai, aux nouveaux modes de production énergétique vertueux et non polluants. Pour autant, comment comprendre qu'un ministère dit « de transition écologique et solidaire » n'accompagne pas cette phase de transition et fasse fi des conséquences sociales de cette fermeture ? Comment comprendre que la solution de reprise et de transformation en centrale à hydrogène, portée par les salariés, reste lettre morte ?

Certains vont jusqu'à avancer que cette absence de réponse démontre l'intérêt et l'appétit de nombreux acteurs, dont EDF, pour l'espace foncier stratégique ainsi libéré par la fermeture de la centrale ; je vous laisse le soin d'écarter ces rumeurs.

Certains experts jugent aussi que cette fermeture aura pour conséquence directe la réactivation de moteurs thermiques dans d'autres centrales : on marche donc bien sur la tête !

Sur place, la région reste muette et les services de l'État ne semblent entendre ni les reconversions proposées ni les revendications des salariés. Quelles garanties êtes-vous en mesure d'apporter, madame la ministre, en matière de sauvegarde de l'emploi ou de reclassement ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire. Vous m'interrogez sur la centrale du groupe Énergies Antilles située à Jarry. Comme vous le savez, cette centrale fonctionne à 99 % au fioul lourd et à 1 % au fioul domestique. Les orientations du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie, qui est en cours de réalisation, prévoient de sortir des énergies fossiles en Guadeloupe, comme nous souhaitons le faire dans tous les territoires français. Et je présume que les territoires d'outre-mer partageront l'idée selon laquelle ils ont vocation à être des vitrines de la transition énergétique et écologique.

Dans ce cadre, le contrat de cette centrale à fioul, qui arrivait à son terme, n'avait pas vocation à être renouvelé. Le développement des énergies renouvelables, qui avance rapidement en Guadeloupe, est une bonne nouvelle et permettra de subvenir aux besoins en approvisionnement électrique de l'île.

Mme Laurence Dumont et M. David Habib . Et les salariés ?

Mme Élisabeth Borne, ministre . Bien évidemment, toute transition écologique et énergétique doit être accompagnée – nous l'évoquions encore ce matin autour du Président de la République et du Premier ministre.

M. David Habib. C'est long, deux minutes de réponse...

Mme Élisabeth Borne, ministre . Si Mme la députée m'avait donné sa question, monsieur Habib, peut-être aurais-je eu des éléments de réponse plus précis à lui apporter...

M. David Habib. Incroyable !

M. Pierre Cordier et M. Patrick Hetzel . Scandaleux !

M. Fabien Di Filippo. Ça vous aurait bien arrangée !

M. Pierre Cordier. Pourquoi ne pas la rédiger vous-même, tant que vous y êtes ?

M. Loïc Prud'homme. On vous apportera aussi la réponse, la prochaine fois !

M. Laurent Furst. Un ministre, ça sert à quoi ?

Mme Élisabeth Borne, ministresur l'état d'avancement des discussions (*Protestations sur les bancs des groupes LR, SOC et FI*) qui se déroulent depuis des mois, mais dont je suis aujourd'hui incapable de vous donner le détail. Quoi qu'il en soit, je peux vous assurer que le préfet est mandaté pour accompagner ces salariés, comme nous souhaitons accompagner tous les salariés dans la transition énergétique et écologique.

M. Pierre Cordier. N'importe quoi !

Mme Laurence Dumont. C'est quoi, votre boulot ?

M. le président. Mes chers collègues, je note que les masques n'ont pas d'effet bâillon sur les plus bruyants d'entre nous...

Données clés

Auteur : [Mme George Pau-Langevin](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3134

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 juin 2020](#)